
COMMISSION 4 : FINANCES, CITOYENNETÉ, MOYENS DES SERVICES

POLITIQUE 41 - FINANCES, MOYENS DES SERVICES

41-1 PLANS DE RELANCE

La mobilisation du Département face à la crise sanitaire est constante depuis mars 2020. Elle a pris de multiples formes et a mobilisé tous les moyens de la Collectivité.

Elle se manifeste d'abord par le maintien des services publics essentiels et notamment la solidarité envers les plus fragiles, qui sont souvent aussi les plus durement affectés par les conséquences de la crise. La continuité des services a été assurée en toute circonstance, l'appui aux établissements médico-sociaux a été renforcé et des moyens numériques déployés pour aider les collégien.nes.

Sur le front sanitaire, le Département a contribué à l'approvisionnement en masques dans la période la plus critique, participé à l'effort massif sur les tests via son laboratoire, soutenu l'effort de vaccination en mettant à disposition ses moyens humains et matériels.

Dès mars 2020, l'Assemblée a voté un plan départemental exceptionnel de soutien pour les partenaires, les associations et les entreprises fragilisés par la crise sanitaire. Ce plan de 10 M€ (5 M€ en fonctionnement et 5 M€ investissement) a permis d'engager rapidement de nombreuses mesures. Une nouvelle enveloppe de 23 M€ (3 M€ en fonctionnement et 20 M€ en investissement) a été décidée au BP 2021, tenant compte de l'évolution de la crise dans la durée et la nécessité d'accélérer la reprise de l'activité, en particulier pour les projets d'utilité sociale et de transition écologique.

La reprise économique constatée en 2021 a permis de retrouver des niveaux d'activité élevés, voire une tension sur l'emploi et les ressources qui s'est traduite par une augmentation des prix de la construction notamment. Toutefois, ce rebond ne compense pas partout les retards pris en 2020 et 2021 et sa durabilité n'est pas garantie dans un contexte sanitaire encore difficile. Le soutien exceptionnel du Département garde toute sa pertinence en 2022 pour assurer une reprise durable mais aussi pour ne pas différer les projets d'utilité sociale et de transition qu'il convient au contraire d'anticiper.

Le présent rapport expose l'état d'avancement des différentes mesures et les budgets nécessaires pour leur réalisation en 2022.

I - LES MESURES EN FONCTIONNEMENT

Le fonds d'appui aux partenaires et associations : 2,8 M€

Ce dispositif a été mis en place dès mars 2020 pour venir en aide aux associations dont la pérennité était remise en cause par les conséquences de la crise sanitaire. Depuis mars 2020 à fin 2021, 280 dossiers ont été présentés à la commission. 264 avis de la commission présentés en commissions permanentes dont 208 favorables pour un montant total de 2 284 916 € :

- 723 470 € pour le domaine de la culture (71 dossiers).
- 671 610 € pour le sport et la jeunesse (82 dossiers).
- 544 836 € pour l'insertion et les associations du champ PA / PH (22 dossiers).
- 225 400 € pour des associations aux activités transversales (22 dossiers).
- 119 600 € pour l'environnement (11 dossiers).

Le dispositif est clos depuis le 31 décembre 2021 et les dernières décisions seront soumises à la commission permanente de février 2022.

2 dispositifs spécifiques ont été déployés par ailleurs pour les écoles de musique (297 K€) et pour les associations culturelles, sportives et environnementales, via le financement d'activités d'été dans les structures d'accueil collectif de mineurs (230 K€).

On peut rappeler enfin les avances de trésorerie accordées en 2020 à l'ensemble des associations soutenues par le Département qui ont atteint près de 4 M€ avant l'été 2020.

Les mesures pour la jeunesse : 2,5 M€

Plusieurs mesures ont été décidées pour soutenir spécifiquement les jeunes, particulièrement touchés.es par les conséquences de la crise.

- Le versement de chèques vacances en 2020 pour plus de 10 000 collégien.nes boursier.es (1,17 M€).
- L'accueil de 80 jeunes supplémentaires au sein des services départementaux en 2021 dans le cadre de stages rémunérés, emplois aidés ou contrats (653 K€).
- Le financement de 105 jobs étudiants d'été dans les établissements PA / PH (526 K€).
- L'appui renforcé pour l'accompagnement et le logement des jeunes (résidences habitat jeune, FAJ, missions locales) pour un montant de 185 K€.

Les besoins de crédits pour l'année 2022 sont de 100 K€ pour le financement des dernières décisions d'aides exceptionnelles aux associations. Les crédits pour les emplois de jeunes accueilli.es dans les services dont les contrats se poursuivent au-delà du 31 décembre 2021 et sont intégrés dans le budget ressources humaines à hauteur d'environ 340 K€

II - LES MESURES EN INVESTISSEMENT

Le soutien direct à l'économie locale : 4 M€

3 actions ont été déployées pour apporter une aide directe aux entreprises breilliennes :

- La participation à hauteur de 2,2 M€ au fonds COVID Résistance qui associe à parité la Région Bretagne, la Banque des territoires, les 4 départements et tous les EPCI bretons. Ce dispositif d'aide aux TPE et associations a permis de soutenir sous forme d'avance remboursable 240 entreprises en Ille-et-Vilaine pour un montant de 3 M€. Les crédits non mobilisés seront restitués au Département.
- Un appui spécifique à 17 entreprises d'insertion pour les accompagner notamment dans l'adaptation des conditions de travail (343 K€). Il est proposé de reconduire ce dispositif en 2022 au regard des besoins identifiés.
- Une enveloppe de 1,5 M€ pour le soutien aux projets agricoles et alimentaires.

L'investissement public : 21,5 M€

L'investissement public est un levier important de soutien à l'activité et à l'emploi. Les actions engagées au titre des mesures de relance du Département ont été orientées afin de soutenir prioritairement des projets d'utilité sociale et permettant d'accélérer la transition écologique.

-
- Le financement des projets des établissements PA / PH pour l'humanisation des conditions d'accueil (6 M€). Une première série de financement a été octroyée fin 2020 pour 76 établissements (1,17 M€ dont 980 K€ au titre du plan de relance). D'autres projets seront soutenus à ce titre en 2022 en complémentarité avec les financements de l'Etat au titre du plan SEGUR.
 - La construction et la rénovation des logements sociaux (8 M€). Les aides octroyées en 2020 et 2021 ont permis de soutenir la production dans un contexte très défavorable. De nouvelles mesures seront mise en œuvre en 2022 pour faire face, notamment aux effets du renchérissement des coûts de construction qui compromet les objectifs de production de logements locatifs pour les ménages les plus modestes.
 - Le soutien aux projets des territoires (6 M€) qui comprend l'abondement des dispositifs de financement des projets des communes (FST, dynamisation des centre bourgs) pour 2 M€ et un fonds de soutien aux projets locaux, doté de 4 M€, qui soutient les projets d'utilité sociale et de transition écologique pour les communes de moins de 10 000 habitant.es, les EPCI, les associations et les entreprises d'utilité sociale (ESUS). Le premier appel à dossier fin 2021 a permis de soutenir 24 projets pour un montant de 1,3 M€.
 - Une réserve de 1,5 M€ pour les projets et initiatives innovants.

Les mesures décidées en 2020 sont intégralement engagées. Pour le plan 2021-2022, les engagements seront principalement réalisés en 2022. Des redéploiements entre enveloppes pourront être proposés dans l'année, en fonction de la réalité de la mobilisation des maîtres d'ouvrage sur les différentes thématiques proposées.

Les crédits nécessaires pour le financement de ces actions sont proposés dans le cadre des rapports budgétaires sectoriels concernés (habitat, équilibre des territoires, PA / PH...) et, dans ce rapport spécifique, pour ce qui relève de l'enveloppe mutualisée pour les projets et initiatives innovantes pour laquelle il est prévu 750 000 € en crédits de paiement en 2022. L'ensemble des crédits de paiement mobilisés pour les mesures du plan d'urgence représente environ 10,6 M€ pour le BP 2022, toutes politiques confondues.

Synthèse :

L'année 2022 sera une année de poursuite des actions décidées dès 2020 puis renforcées en 2021, pour soutenir l'activité dans le contexte de la crise COVID et ses conséquences.

En conclusion, je vous propose :

- ***d'approuver l'ensemble des propositions exposées au rapport, conformes aux débats des orientations budgétaires ;***
- ***d'inscrire au budget primitif les crédits correspondants tels que détaillés dans le rapport à savoir 750 000 € en investissement sur l'AP FDTI001 (204-01-20421.019) et 100 000 € en fonctionnement sur l'imputation 65-01-6574.019.***

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT